

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 424

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, Mme Descamps, M. Labille, M. Lagarde, Mme Sanquer, Mme Six et
M. Warsmann

ARTICLE 9 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer cet article voté en commission car il relève des lois de bioéthique et non de ce texte sur l'adoption et mérite des discussions beaucoup plus approfondies.